REBECQ
à la une

Nouveaux sacs poubelles verts

Toutes les infos pratiques

CROSS SCOLAIRE

Les photos des podiums

Distribution d'arbres

Le 23 novembre

Senne et Carrières

Le journal du Centre culturel

N° **66** – *Novembre 2019*

Rebecq

Édito

Le mois dernier, les élèves de toutes nos écoles ont participé à une manche éliminatoire du cross scolaire de l'ADEPS, renouant par là avec une tradition qui s'était un peu perdue ces dernières années mais que les enfants ont pu redécouvrir avec plaisir, grâce aux efforts de nos Echevins de l'Enseignement et du Sport Marie-Thérèse et Jean-Lou et la collaboration active des directions d'écoles et des professeurs d'éducation physique qui ont préparé les enfants depuis la rentrée scolaire. Vous trouverez dans ce journal toutes les photos des différents podiums. A titre personnel, j'ai été impressionnée par la solidarité entre tous les enfants qui, même s'ils défendaient ardemment les couleurs de leur école, ne manquaient jamais de soutenir les autres concurrents et de les féliciter. Une belle leçon de fair-play sur et au bord du terrain

Dans un tout autre registre, je vous invite à prendre connaissance des modalités pratiques liées à la mise en service d'un nouveau sac vert clair, destiné à recueillir vos déchets organiques. Ce nouveau sac sera ramassé en même temps que la collecte des ordures ménagères (sacs blancs) chaque mardi dès le mois de janvier. Il vous permettra de mieux trier vos déchets. En effet, il est spécialement conçu pour accueillir vos déchets de cuisine ou autres déchets compostables (mouchoirs en papier…). Ces nouveaux sacs verts seront vendus dans les mêmes points de vente qui délivrent déjà les sacs blancs (Maison communale, commerces, grandes surfaces…).

Au nom du Collège et du Conseil communal, je vous présente, avec un peu d'avance, tous mes vœux de bonheur et santé en cette fin d'année.

Patricia VENTURELLI
Bourgmestre

Un nouvel Echevin,
UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE

Suite à l'incompatibilité de siéger tant en qualité d'échevin que de conseiller communal de M. Arnaud Demol, due à sa nouvelle fonction professionnelle, il y avait lieu de pourvoir à son remplacement au sein de nos instances politiques.

VOICI DONC LES CHANGEMENTS QUI SE SONT OPÉRÉS LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE DERNIER :

- **M. André Deschamps**, siégeant en tant que Conseiller communal, a lui presté serment en qualité de nouvel Echevin, reprenant dès lors les attributions qui étaient dévolues à M. Arnaud Demol en matière de commerce, d'emploi, de développement économique, en charge des indépendants, des professions libérales et des associations patriotiques.

- **Mme Nathalie Baeyens** a presté serment entre les mains du Président du Conseil communal, M. Dimitri Legasse, en tant que Conseillère communale.

Agriculteurs au travail
à toute heure et en toute saison

Les agriculteurs sont tributaires de la météo, de la saisonnalité de leurs cultures et du rythme de vie de leurs animaux. S'ils travaillent le week-end, en matinée, en soirée voire en pleine nuit, ce n'est pas pour perturber délibérément la tranquillité des riverains et certainement pas pour occulter leurs pratiques agricoles mais dans le but de faire face à des impératifs climatiques, contractuels, naturels et temporels.

Quelques exemples… La traite des vaches a lieu tôt le matin et le soir, après 17 h. La moisson des céréales, la récolte des betteraves ou des pommes de terre se font sur des courtes périodes et les aléas climatiques obligent souvent les agriculteurs à travailler de nuit pour terminer le travail à temps et obtenir des rendements corrects.

Lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h, la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques contre les adventices, champignons et insectes nuisibles est déconseillée et même interdite au-delà de 20 km/h. Cette mesure est prise pour éviter la dérive des produits en-dehors des parcelles agricoles à traiter. Parfois, la solution pour éviter la dérive, c'est de pulvériser tard le soir ou tôt le matin, quand le vent est tombé… Bref, quelle que soit l'heure, pas de répit pour nos agriculteurs.

06 09 Conseils communaux de juin à septembre

SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

La Commune octroie des subventions aux associations présentes sur son territoire. Toutefois, cet octroi est réglementé strictement, afin de garantir au maximum la transparence et l'équité. Pour bénéficier de ce subside, tout club peut introduire un dossier de demande sur un formulaire-type, permettant aux autorités de contrôler le respect des critères.

Les critères sont les suivants : développer une activité effective sur le territoire de la Commune de Rebecq et y avoir son siège social (ou au moins un représentant domicilié sur la Commune) et avoir au moins 10% de membres domiciliés sur le territoire communal. Pour les clubs sportifs, les primes sont majorées selon le nombre de participants rebecquois, et si le club favorise les activités à destination des jeunes, des seniors, des PMR, s'il évolue en division nationale… Un subside exceptionnel peut également être octroyé à l'occasion d'un évènement particulier (jubilé, échange international…). Pour les autres associations (non sportives), les critères pris en compte sont le nombre de membres domiciliés sur le territoire communal, le nombre de participants aux activités organisées, l'intérêt pour les Rebecquois des activités proposées, l'impact sur l'image de marque de la Commune, l'organisation d'activités à destination des jeunes, des seniors ou des personnes à mobilité réduite.

Adoption d'une motion relative au projet d'arrêté wallon interdisant les véhicules lents sur la N25

Le mot « motion » provient du latin motio, qui signifie l'action de se mettre en mouvement. En politique, une motion est un texte soumis à une assemblée délibérante par un ou plusieurs de ses membres pour exprimer une opinion ou une volonté.

Lors du Conseil communal du 12 septembre dernier, le Conseil a adopté une motion invitant le Ministre en charge à revoir sa position quant au projet d'arrêté wallon interdisant les véhicules lents sur la N25, car celui-ci porte préjudice aux agriculteurs et nécessiterait le réaménagement de nombreux tronçons de voiries communales.

MARCHÉS PUBLICS

Lors des Conseils de juin à septembre, le Conseil a décidé de lancer les marchés suivants :

- **Ecole de la Rue de Saintes**, recouvrement de sol (20.950 € HTVA)
- **Ecole de Bierghes**, recouvrement de sol (20.280 € HTVA)
- **Matières premières pour voirie** 2019 et 2020 (41.322,31 € HTVA)
- Réfection du **terrain de mini-foot à l'école du Montgras** (20.490,86 € HTVA)
- Aménagement d'une **piste cyclable au Chemin de Ripain** (121.898,97 € HTVA)
- **Réfection de portions diverses de trottoirs** 2019 (28.341 € HTVA)
- **Entretien des chaudières au gaz** (30.800 € HTVA)
- Désignation d'un **bureau d'études PIC** 2019-2021 (41.322,31 € HTVA)
- Dispositifs **ralentisseurs de vitesse** (35.253,75 € HTVA)
- Désignation d'un **bureau d'avocats** (49.586,78 € HTVA)

Calendrier des travaux agricoles

	Janvier & février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet & août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Epandage fumier/lisier (Selon l'AGW du 13 juin 2014)	Sous conditions	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Sous conditions		
Semis		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	√	√
Transport animaux en prairie			✓							
Ensilage herbe			✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Foin					✓	✓	✓			
Récolte blé						✓				
Récolte pommes de terre							✓	✓	√	
Récolte betteraves							✓	✓	√	√
Récolte maïs ensilage							✓	✓	√	
Retour animaux à la ferme								✓		

Quelques questions d'actualité

- Madame Masy pose une question concernant les **étangs communaux infestés de déjections canines**. La Bourgmestre Patricia Venturelli répond qu'elle a sensibilisé les agents de quartier mais qu'il s'agit avant tout d'une question d'éducation citoyenne. Elle indique que les services seront invités à étudier la possibilité de placer des panneaux humoristiques visant à rappeler l'interdiction d'accès aux chiens.

- Madame Masy intervient concernant la **carrière de Bierghes** et les retombées intervenues lors des tirs de mine, ainsi que le manque d'entretien de la voirie par les Carrières. La Bourgmestre Patricia Venturelli répond que concernant le passage de la balayeuse, Monsieur Arnaud Demol et elle-même ont répercuté les préoccupations des riverains auprès de la carrière à l'occasion du comité de suivi et qu'il leur a été répondu que la direction avait décidé de stopper ce service. La Commune réinterpellera la carrière par courrier à ce sujet. Concernant les tirs de mine, les riverains peuvent signaler directement les problèmes au service environnement des carrières, dont les coordonnées ont été communiquées aux membres du comité. Ils peuvent également passer par le service environnement de la commune qui relayera. Les carrières tiennent un registre des tirs et annoncent ceux-ci par mail aux riverains qui souhaitent obtenir l'information.

- Madame Masy, concernant l'horaire du **Proxibus**, signale qu'elle a été interpellée par des personnes qui déplorent la mauvaise accessibilité à l'administration communale. Elle suggère d'ajouter un arrêt supplémentaire au circuit numéro 2 et un passage par l'administration en fin de parcours. La Bourgmestre Patricia Venturelli répond que le Proxibus assure 6 boucles et passe une fois par heure sur le site des anciens hospices. Le Proxibus doit assurer une correspondance avec les trajets TEC. Les parcours doivent d'ailleurs être validés par ces derniers. Le timing est en fait très serré. Le trajet a été testé et chronométré avant mise en oeuvre.

- Monsieur Hauters interroge le Collège quant au chaînon manquant entre la dernière maison et le Chemin du Gibet, pour la **nouvelle piste cyclable de la Rue Marais à Scailles**. Mme Venturelli se dit étonnée de la question puisque Mr Hauters faisait partie de l'ancien Collège qui a initié ce dossier. Elle signale que le dossier a été validé tel quel à l'unanimité par le Conseil communal le 21 février. Elle rappelle que l'emprise publique ne permettait pas, au-delà de la ferme, de réaliser ce cheminement d'1,20 mètre de large au niveau de l'accotement. Deux pistes étaient dès lors envisageables: la réfection de la portion pavée de la voirie, pour un coût estimé à 60.000€ ou l'asphaltage de ce chemin pavé (un des derniers du village), pour un montant estimé à 18.000€. Vu les coûts, ces solutions n'ont pas été retenues.

- Monsieur Jespers intervient concernant la Cité Floréal qui a subi une **invasion de rats** alors qu'en juin des dépôts sauvages de déchets verts avaient été constatés. La Bourgmestre Patricia Venturelli répond que fin juin, un courrier, a été adressé aux riverains concernant la problématique du dépôt des déchets verts. Concernant la prolifération de rats, du poison a été immédiatement déposé par les services communaux et une dératisation complète a été commandée le 11 juillet auprès d'une firme spécialisée.

- Monsieur Jespers demande quel suivi a été donné aux **coulées de boue** qui ont eu lieu au Chemin du Stoquois à la suite des orages du 05/06/19. Monsieur Jean Paul Denimal répond qu'il s'est rendu sur place avec le conseiller en environnement et qu'ils ont pris contact avec les agriculteurs concernés afin que ceux-ci prennent des mesures d'urgence (placement de ballots arrimés par des pieux) et envisagent l'aménagement de bandes enherbées.

- Madame Keymolen pose une question sur les nuisances à la **salle de Quenast** et l'usage non autorisé de l'espace de jeux de la MCAE et du jardin. La Bourgmestre Patricia Venturelli indique que le Collège a décidé d'adresser un courrier de réponse au réclamant concernant les nuisances. Tant le contrat qu'un document spécifique remis lors de la location indiquent clairement les comportements à adopter en vue d'éviter les nuisances sonores. De même, il est expressément interdit d'utiliser le jardin de la MCAE, si ce n'est pour son usage en tant que sortie de secours.

Dossier SAGREX

Rappelez-vous, le 20 juin dernier, le Conseil communal prenait connaissance de la demande de la SA SAGREX, des résultats de l'enquête publique, ainsi que des avis des différents(es) conseils/commissions consultés(es). Ce dernier disposait de deux mois et demi pour statuer sur l'ouverture de voirie, soit début septembre.

Fin août, en réponse aux centaines de réclamations, la SA SAGREX a présenté un plan d'actions. À cette réunion, étaient invitées les personnes déjà présentes lors de la réunion de concertation, à savoir des représentants désignés par le Collège, des représentants de l'administration communale, des représentants des réclamants et le demandeur.

Plan d'actions

- l'aménagement d'un cheminement cyclable à la Rue de Rebecq. Ces installations permettront une réduction de vitesse et favoriseraient un déplacement cycliste entre Rebecq et Quenast ;
- la réalisation d'une liaison Quenast/Hennuyères par la création d'un cheminement cyclable et piétons de "type RAVeL" sur le site de la carrière ;
- Aménagement, le long du cheminement « liaison Quenast/Hennuyères », de plusieurs zones communautaires concertées avec les riverains, sur les terrains de la SA SAGREX et création de zones de parking supplémentaires pour pallier au manque de stationnement identifié ;
- Aménagement d'un sentier le long de la Senne reliant les centres de Quenast et de Rebecq ;
- Aménagement d'un mur anti-bruit au niveau du rond-point, sous réserve d'obtenir l'autorisation de la DGO3-SPW ;
- Création d'un nouveau tracé du sentier nature dans la continuité du sentier nature déjà existant sur les terrains SAGREX ;

Le Conseil communal, en séance du 03 octobre 2019, a marqué son accord sur l'ouverture de voirie sous réserve de réaliser les travaux et aménagement proposés dans le plan d'actions de la SA SAGREX, ainsi que les conditions suivantes :

- **Création de plusieurs zones « refuge »** de part et d'autre de la future voirie en vue d'assurer la sécurité des usagers en cas de panne, d'accidents ;
- **Les eaux de ruissellement de la voirie** devront être reprises sur les terrains des carrières;
- Prévoir que la réimplantation des impétrants se fasse dans la nouvelle voirie et que les frais liés à cette réimplantation qui ne seraient pas pris en charge par ces derniers soient à charge du demandeur.

Afin de garantir l'exécution de ces conditions, celles-ci devront soit être imposées sous forme de charges d'urbanisme ou de conditions dans le cadre de la procédure de demande de permis en cours, soit être garanties par la conclusion entre la SA SAGREX et la commune d'une convention ayant le même objet et dont la signature devra survenir avant l'octroi du permis d'urbanisme.

Cet avis a été transmis à la Fonctionnaire déléguée, compétente pour délivre le permis d'urbanisme, le 4 octobre dernier. A cette même date, la décision a été intégralement affichée et ce, durant quinze jours ; les riverains propriétaires ainsi que les réclamants ont également été informés.

Quid en cas de recours ? Qui peut introduire un recours ?

Le demandeur ou tout tiers justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement wallon. Le recours est envoyé dans les quinze jours à dater de la prise de connaissance de la décision du Conseil communal. La Gouvernement dispose de 60 jours pour statuer et notifier sa décision. Sans décision prise par le Gouvernement, la décision du Conseil communal est confirmée. La procédure de permis d'urbanisme reprend son cours dès que l'autorité dispose de la décision définitive.

Bienvenue AUX CHIENS d'assistance !

Si vos déplacements à la Commune de Rebecq nécessitent l'accompagnement d'un chien d'assistance, sachez que votre administration communale leur accorde désormais l'accessibilité.

Il faut savoir que quand on parle de chiens d'assistance, on parle du chien dressé — par un instructeur ou une association agréés selon les normes et la procédure définies par le Gouvernement Wallon (articles 822 à 827 du CWASS) — ou en cours de dressage qui accompagne des personnes handicapées dans leurs déplacements et actes de la vie quotidienne. Le chien d'assistance permet à la personne qu'il accompagne de vivre son autonomie au quotidien. Avec lui, elle peut se rendre dans les magasins, dans les administrations, chez le médecin, sans devoir demander une aide puisqu'elle est accompagnée de son compagnon de tous les instants.

Considérant que cet accueil est un élément **essentiel à leur bien-être, l'Administration communale de Rebecq accepte que les personnes qui ont besoin de cette aide quotidienne puissent accéder à l'ensemble de ses services ouverts au public accompagnées de leur chien d'assistance**.

A cette fin, nous avons placé à l'entrée du sas de la maison communale et dans la salle d'attente du service population des autocollants qui signalent cette facilité.

Cette démarche se fait dans le cadre d'une campagne de l'AVIQ (Wallonie familles santé handicap) intitulée « Bienvenue aux chiens d'assistance ».

Le mot du Président DU C.P.A.S.

La rentrée fut studieuse dans notre CPAS : en effet, nous avons travaillé à rédiger les différents plans qui guideront notre action dans les années à venir. Le plus important est sans nul doute le Programme Stratégique Transversal (PST), qui définit les priorités pour la mandature (2019-2024).

Notre PST s'articule sur quatre axes essentiels :

- **l'efficience administrative** : nous devons viser l'efficacité maximale de nos services en fonction des ressources disponibles et, pour cela, mettre en place des synergies et des partenariats ;
- **l'intégration de la dimension environnementale** : il est primordial de favoriser les énergies vertes et de multiplier les actions en vue de limiter la consommation énergétique, notamment au niveau des bâtiments de la Maison de Repos ;
- **la stabilisation des services existants** : notre CPAS gère l'accueil de la petite enfance, la Maison de Repos, le SOS dépannages, les repas à domicile… autant de services que nous souhaitons voir perdurer et profiter au plus grand nombre ;
- **l'insertion socio-professionnelle** : nous continuerons nos efforts pour permettre à chaque personne de trouver une fonction, et nous serons aux côtés de chacun dans sa quête d'un emploi stable, parce que l'emploi est essentiel à une participation à la vie en société.

Comme vous le constatez, les défis sont nombreux mais nous les mènerons à bien, pour continuer à mener une politique sociale à l'écoute de tous.

Si vous en avez l'occasion, je vous invite à venir participer au **Marché de Noël de notre Résidence d'Arenberg le samedi 14 décembre prochain**. Vous pourrez également recevoir, si vous le souhaitez, toutes les informations relatives à notre unité de court-séjour, une opportunité pour les seniors de séjourner quelques semaines ou mois à la Maison de Repos, par exemple pour une continuité optimale des soins en vue d'un rétablissement, ou pendant les vacances des aidants proches.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et espère de tout coeur que 2020 verra la réalisation de tous vos souhaits !

Marino MARCHETTI

Souper SPAGHETTI

Marino MARCHETTI, Président du CPAS ainsi que les membres du Conseil de l'action sociale ont le plaisir de vous annoncer que le « souper spaghetti » en faveur des structures d'accueil de la petite enfance aura lieu **le 8 février 2020, à la Résidence d'Aremberg rue du Docteur Colson 1 à Rebecq**. C'est avec une grande impatience que les équipes des Pitchounets, des Spirous et de L'Ecolline vous y attendront à partir de 18 heures. Réservations obligatoires.

TARIFS repas spaghetti 2020 :

- Adultes : Menu : Apéritif, spaghetti à volonté, dessert : 17 euros
  ou spaghetti à volonté : 9 euros
- Enfants : Menu : Boisson, spaghetti, dessert : 8 euros
  ou spaghetti : 5 euros

Une assiette de spaghetti est offerte aux enfants de la crèche.

Possibilité de spaghetti végétarien.

DES CARTES DE SOUTIEN SONT EN PRÉVENTE AU PRIX DE 5 EUROS

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez envoyer un mail à nathalie.raspe@cpas-rebecq.be ou vinciane.usvald@cpas-rebecq.be

La Résidence d'Arenberg vous invite à son traditionnel marché de Noël **le samedi 14 décembre de 14h à 18h**.

Vous seront proposés des stands artisanaux et de dégustations diverses et variées.

Nous vous invitons à passer un moment en famille dans une ambiance conviviale et chaleureuse autour d'un vin chaud, d'une bière de Noël, d'un verre de pecket…

- **Une visite du Père Noël est prévue vers 15h00**.

La recette du marché de Noël est destinée à financer des activités pour les résidents de notre maison de repos et de soins.

Venez nombreux !

Rendez-vous à 14h dans le restaurant de la Résidence, 1, rue Docteur Colson à Rebecq.

Avez-vous droit à une ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Le Fonds social chauffage intervient partiellement dans le paiement de votre facture d'énergie si vous rencontrez les deux conditions énoncées ci-dessous :

1 Vous vous chauffez avec du **gasoil de chauffage**, du **pétrole lampant** (type c) ou du **gaz propane** (attention, le Fonds n'intervient pas pour le gaz naturel fourni par le réseau de distribution de ville, ni pour le gaz propane en bonbonne, ni pour le gaz butane en bonbonne).

2 Soit, vous avez droit à une intervention majorée de l'**assurance maladie Invalidité** en tant que **titulaire du statut BIM** pour autant que les membres de votre ménage soient également bénéficiaires du statut BIM ou que la totalité des revenus imposables bruts du ménage ne dépasse pas 19.105,58 € majorés de 3.536,95 € par personne à charge.

- Soit, vous ne disposez pas du statut BIM mais vos revenus imposables bruts sont inférieurs ou égaux à **19.105,58 €** majorés de 3.536,95 € par personne à charge.
- Soit, le ménage fait l'objet d'une médiation de dettes ou d'un Règlement collectif de dettes et il se trouve dans l'incapacité de payer sa facture de chauffage.

Si tel est votre cas, alors nous vous invitons à vous présenter au CPAS dans les 60 jours suivants la livraison muni d'une vignette mutuelle pour chaque membre du ménage, d'une copie de votre carte d'identité, d'une copie de la facture et des documents permettant de déterminer votre niveau de revenu (le dernier avertissement extrait de rôle).

PRECARITE ENVIRONNEMENT.BE

Séance d'information et d'inscription

- Envie d'aborder le thème de l'énergie ?
- Envie d'apporter des réponses concrètes à votre précarité énergétique ?
- L'atelier « ECO WATCHERS » est susceptible de vous intéresser ! Ce **mardi 3 décembre 2019**, venez participer à notre séance d'information en vue de vous inscrire (gratuitement !) à cet atelier didactique, qui s'étendra jusqu'au mois de novembre 2020.

À vos agendas !

Chaque mois, nous nous retrouverons afin d'aborder une thématique particulière aux économies d'énergie, il y a une douzaine de séances prévues.

Du matériel sera mis à votre disposition durant l'intégralité du projet, et ce toujours en vue de réaliser des petites économies d'énergie.

Covoiturage possible sur demande, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Vous êtes prêt à vous engager avec nous sur le long terme en vue de réduire vos factures ?

Rejoignez-nous !

Info : 0472/73.11.25 (tuteur énergie)

- **Où ? CPAS de Tubize** : Rue des Frères Taymans, 32 | 1480 Tubize
- **Quand ? Infos et inscription** : Mardi 3 décembre 2019 à 10h00
- **Premier atelier prévu le 17/12/2019**

Organisé conjointement par les CPAS de Rebecq, Tubize, Braine-le-Château et Ittre

ITTRE

75 ans DE LA Royale Harmonie

12 octobre 2019 : remise du cadeau des autorités communales aux membres de la Royale Harmonie, à l'occasion de son 75ème anniversaire.

Devoir de mémoire et de reconnaissance le samedi 12 octobre AU CIMETIÈRE DE REBECQ

Avec la cérémonie d'inauguration du Mémorial national aux Partisans Armés russes, en présence d'équipes de télévisions russes, de l'Ambassadeur et du Ministre conseiller de l'Ambassade de la Fédération de Russie, d'un député du parlement Russe venu tout droit de Moscou ainsi que d'autres représentants russes, des officiels belges (dont un représentant de Ministre, un Ministre d'Etat, le Gouverneur de province et un Député wallon originaire de Rebecq) et des enfants de nos écoles rebecquoises.

Cette cérémonie a revêtu un caractère tout particulier et émouvant lorsque Mme M. Kestemon, fille du chef du groupe des Partisans Armés pour la région de Rebecq, est sortie des rangs du public pour recevoir les remerciements de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie et lui faire part de ses souvenirs de jeunesse, partagés avec les membres de la Résistance et des Partisans Armés russes ayant aidé à combattre le régime nazis durant la Seconde Guerre Mondiale.

La régie technique
Travaille pour vous

Travaux RÉALISÉS

Voirie

Remise en peinture des poteaux d'éclairage à la Rue de Rebecq et la Rue du Faubourg à Quenast et **placement de chasse-roues** dans l'hyper centre de Quenast en lieu et place des potelets.

Bâtiments

Rénovation des douches au Hall Omnisports par le remplacement de carrelages et des colonnes des douches.

Cours d'eau

Renforcement des berges à la Rue Basse (travaux financés et réalisés par la Province du Brabant wallon).

Entretien

Nettoyage des voiries et curage des fossés en lien avec les récentes coulées de boue (Chemin du Stoquois, Chemin du Blocu, Vieux Chemin de Mons, Chemin du Beau Site...).

Reprofilage et curage préventif des fossés (Rue Ardoisière, Chemin du Bois de Rebecq, Chemin Royal, Rue Quenestine, Chemin du Tambourin....).

Travaux EN COURS

Voirie

Réfection du Chemin du Croly : asphaltage de la sous couche et de la couche de finition Budget de 364.782,85 € dont 50% subsidiés par la Région Wallonne.

Travaux d' entretien

Fauchage des voiries communales par le service travaux. Commune maya fauchage tardif.

Désherbage des cimetières, mise en place des pomponettes avant la Toussaint.

Curage des 2500 avaloirs communaux du 04/11 au 26/11.

Entretien annuel et réalisation de nouveaux marquages routiers.

Cours d'eau

Curage du Flageot.

Travaux À VENIR

Un budget mobilité est alloué à la **sécurisation des voiries** : placement de coussins berlinois à la Rue du Pont, la Rue de la Station, Chemin de Wisbecq ...

Aménagement d'une piste cyclable au Chemin de Ripain à Quenast. Travaux conjoints avec la Commune de Tubize permettant de relier les deux communes. 80 % des travaux seront subsidiés par la Province du Brabant wallon.

Réfection de la cour et implantation d'un préau à l'école de la Rue de Saintes.

Remplacement du revêtement de sol au **Hall Omnisports**.

Remplacement des châssis de la cour intérieur à l'école de la Ruelle Al Tache.

Plan d'investissement 2019-2022 : réfection de **la voirie et des trottoirs à la rue Docteur Colson, Chemin du Stoquois, Rue des Cendres, Rue de la Cure et Rue Zaman.** Dossiers subsidiés à 60% par la Région Wallonne.

Nouvelle collecte des déchets organiques
Foire aux questions

Quand débute la collecte des déchets organiques à Rebecq ?

A partir de janvier 2020, le même jour et à la même fréquence que les déchets ménagers c'est-à-dire une fois par semaine, le **mardi.**

Quels contenants sont autorisés pour cette nouvelle collecte et où les trouver ?

Seuls les sacs biodégradables réglementaires de couleur vert clair avec le logo in BW sont acceptés. Ils sont mis en vente dans les mêmes commerces que les sacs réglementaires blancs (ordures ménagères). Tout autre sac biodégradable ou de type « OK Compost » n'est pas accepté et par conséquent, pas repris lors de la collecte.

Combien coûtent les sacs verts ?

Un rouleau de dix sacs verts d'une capacité de 25 litres coûte 5 €, soit 0,50 € par sac.

Que peut-on mettre dans le sac vert ?

- **Les déchets de cuisine** : restes de repas, épluchures, aliments périmés déballés, filtres, marcs de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, coquilles de noix, coquilles de crustacés...
- **Les petits déchets de jardin** : Fleurs fanées, herbes et petits déchets végétaux.
- **Autres déchets biodégradables** : mouchoirs en papier, serviettes et nappes en papier, essuie-tout, litières végétales biodégradables.

Que ne peut-on PAS mettre dans le sac vert ?

Les déchets suivants ne rentrent pas dans la collecte des déchets organiques et doivent obligatoirement être évacués via les autres filières de collecte : langes, serviettes hygiéniques, tampons périodiques, ouate, lingettes, cotons-tiges, cheveux, poils, litières minérales non-biodégradables, cendres, textiles, sacs d'aspirateur, sacs et films en plastique, barquettes et raviers, pots de fleurs, piles...

Quelles sont les précautions d'utilisation des sacs biodégradables ?

- Ne le mettez pas en contact avec le sol
- Conservez-le dans un endroit sec et frais
- Placez une feuille de papier journal dans le fond du sac pour absorber l'humidité des déchets
- Laissez l'air circuler dans le sac
- Limitez la durée de remplissage à maximum deux semaines
- N'y versez pas les déchets de cuisine liquides ou trop chauds car cela accélérerait la décomposition des déchets.
- Emballez de préférence vos déchets organiques mouillés dans du papier journal ou des sachets à pain en papier.
  Les sacs commencent leur dégradation après 3 semaines dans des conditions normales de température et d'humidité. En mettant du chaud ou de l'humide, vous accélérez le processus.

Si ces consignes d'utilisation sont bien respectées, le sac résistera au moins deux semaines sans soucis.

Faut-il que mon sac soit rempli pour le mettre sur le trottoir ? N'y-a-il pas de risque pour l'été ?

Nous conseillons de sortir le sac tous les 15 jours. Si vous craignez les odeurs ou une dégradation un peu trop active de votre sac en été quand il fait chaud dans les maisons, n'hésitez pas à sortir le sac à la collecte même s'il n'est que partiellement rempli...

Mon sac n'a pas été collecté, que faire ?

Si votre sac n'a pas été collecté, c'est qu'il contenait probablement des déchets exclus de la collecte des déchets organiques. Veuillez alors retirer les intrus du sac et représentez-le à la prochaine collecte.

Si je ne pratique pas le tri des déchets organiques, est-ce que je risque une amende ?

Non. Le tri des déchets organiques se fait sur base volontaire. Ce tri supplémentaire permet de faire des économies sur le coût de la gestion des déchets du ménage. Rappelons que les déchets acceptés à la collecte des déchets organiques ont un poids et un volume non négligeables : 50% du poids de la poubelle des ordures ménagères et 30% de son volume.

Quels sont les avantages de la collecte des organiques ?

Trier une fraction supplémentaire nécessite une nouvelle organisation dans votre ménage. Toutefois, c'est l'occasion d'alléger votre poubelle d'ordures ménagères puisque dans ce nouveau sac, vous pouvez y déposer tous vos déchets de cuisine, petits déchets de jardin et autres déchets biodégradables. Ce service est mis en place afin de réduire la quantité de déchets mis à l'incinérateur et valoriser un maximum de ceux-ci, un plus pour l'environnement et pour votre portefeuille.

Que deviennent les déchets biodégradables collectés ?

Les déchets organiques collectés suivent une filière de biométhanisation. Ils sont placés dans des cuves (digesteurs) dans des conditions de température et d'humidité contrôlées et en absence d'oxygène. Lors de ce processus, les déchets sont dégradés par des micro-organismes et libèrent du biogaz qui peut être utilisé pour produire à la fois de l'électricité et de la chaleur. Le digestat (fraction solide restante après la biométhanisation) est quant à lui utilisé comme compost valorisable en agriculture, sylviculture, jardinage ou maraîchage.

Comment puis-je trouver des informations complémentaires concernant c ette nouvelle collecte ?

- En contactant le service environnement de la Commune par téléphone au 067/28.78.42 ou par e-mail à l'adresse environnement@rebecq.be.
- En contactant l'in BW au 0800.49.057 ou à l'adresse valmat@inbw.be.

PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DÉCLARATION environnementale de classe 3

Permis d'environnement, déclaration environnementale, quelle différence ?

L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 4 juillet 2002 liste les projets ayant un impact sur l'environnement et qui sont soumis à un permis d'environnement. Les établissements visés sont répartis en 3 classes :

- **Classe 1** : établissements qui ont un impact très élevé sur l'environnement, pour lesquels une étude d'incidence sur l'environnement (EIE) doit obligatoirement être réalisée. Ils nécessitent un **permis d'environnement de classe 1**. La validité du permis est de **20 ans**.
- **Classe 2** : établissements ayant un impact moyen sur l'environnement, pour lesquels une EIE peut éventuellement être imposée par l'administration, au cas par cas. Ils nécessitent un **permis d'environnement de classe** 2. La validité du permis est de **20 ans**.
- **Classe 3** : établissements ayant un faible impact sur l'environnement. Ils nécessitent seulement une **simple déclaration** à l'administration communale. La validité de la déclaration est de **10 ans**.

La liste des établissements soumis à permis d'environnement ainsi que les classes de permis et numéros de rubriques associés à ces établissements peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/aerw/pe/index_rubri.htm

Obligations et démarches

Tout citoyen ayant pour projet d'installer ou ayant installé un établissement soumis à permis d'environnement est tenu d'en faire la déclaration auprès de la commune. Pour un permis d'environnement de **classe 1 ou de classe 2**, les formulaires et annexes éventuelles peuvent être téléchargés sur le site internet suivant : http://permis-environnement.spw.wallonie.be/fr ou demandés en version papier à l'administration communale. Une fois complété, le formulaire est à envoyer par recommandé ou à remettre en main propre en **3 exemplaires** à l'administration communale, Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq.

Pour une déclaration de **classe 3**, le formulaire peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://forms6.wallonie.be/DGO3_Environnement_v01.18.01/formulaire_declarationClasse3.pdf ou obtenu à l'administration communale. Une fois complété, le formulaire est à envoyer par recommandé ou à remettre en main propre en **un seul exemplaire** à l'administration communale. Il est également possible d'introduire une déclaration de classe 3 en ligne après création d'un compte sur l'espace personnel du portail de la Région wallonne : https://espacepersonnel.wallonie.be.

En cas de difficulté pour la complétion d'une demande de déclaration ou de permis d'environnement, une aide peut vous être apportée à la commune lors des permanences du service environnement : du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30.

Frais administratifs

Des frais de dossiers sont demandés pour le dépôt de permis d'environnement :

Permis d'environnement de classe 1 : 990 € à payer à la commune et 500 € à payer au département des permis et des autorisations (DPA) de la Région wallonne.

Permis d'environnement de classe 2 : 110 € à payer à la commune et 125 € à payer au département des permis et des autorisations (DPA) de la Région wallonne.

Déclaration environnementale de classe 3 : 10 € à payer à la commune.

Cas les plus fréquents

Vous trouverez ci-dessous les cas les plus fréquents pour lesquels les citoyens sont tenus d'introduire une demande de permis ou une déclaration auprès de l'administration communale.

Cuve de mazout		
Capacité < 3000 litres	Non classé	Pas de procédure
Capacité ≥ 3000 litres et < 25000 litres	Classe 3(rubrique 63.12.09.03.01)	Déclaration environnementale
Dépôt fixe de gaz propane / butane		
Aérien ≤ 3000 litres	Classe 3 (rubrique 63.12.07.01)	Déclaration environnementale (+ permis d'urbanisme)
Aérien > 3000 litres	Classe 2 (rubrique 63.12.07.02)	Permis d'environnement + permis d'urbanisme = permis unique
Enterré ≤ 5000 litres	Classe 3 (rubrique 63.12.07.01)	Déclaration environnementale
Enterré > 5000 litres	Classe 2 (rubrique 63.12.07.02)	Permis d'environnement
Traitement des eaux		
Unité d'épuration individuelle ≤ 20 équivalent-habitant	Classe 3 (rubrique 90.11)	Déclaration environnementale
Installation d'épuration individuelle comprise entre 20 et 100 équivalent-habitant	Classe 3 (rubrique 90.12)	Déclaration environnementale
Système d'épuration individuelle en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout	Classe 2 (rubrique 90.41)	Permis d'environnement

Permis unique

Si votre projet nécessite à la fois un permis d'environnement de classe 1 ou 2 et un permis d'urbanisme, un seul permis (le permis unique) est nécessaire. Vous n'avez donc qu'une demande de permis unique à transmettre à l'autorité communale.

Changement d'exploitant

Lorsqu'une activité de classe 1, 2 ou 3 est cédée à un repreneur, il n'est pas nécessaire d'entamer une nouvelle procédure de demande de permis d'environnement ou de permis unique. Ces permis (pour les établissements de classe 1 et 2) et les déclarations (pour les établissements de classe 3) restent valables jusqu'à leur terme.

La procédure de cession d'un établissement doit cependant être formalisée au moyen du « formulaire pour la cession totale ou partielle d'un établissement » disponible sur le Portail de la Wallonie ou à la commune. Ce document devra être signé à la fois par le cédant (le vendeur) et le cessionnaire (l'acheteur) et transmis à l'autorité communale.

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations, vous pouvez consultez le portail de la Région wallonne à l'adresse suivante : https://www.wallonie.be/fr/demarches/ ou contacter le service environnement au 067/28.78.42 (M. Haeck) ou environnement@rebecq.be.

A vos marques, prêts... COUREZ !

Ce 17 octobre, les élèves de troisième, quatrième, cinquième et sixième primaire ont participé pour la première fois au **cross scolaire organisé par l'ADEPS**. En effet, la Commune avait souhaité renouer avec cet évènement sportif qui n'avait plus été organisé sur notre territoire depuis près de quinze ans. Ce sont donc **près de 300 enfants** qui se sont donné rendez-vous au Hall Omnisports pour découvrir le parcours et se dépasser, dans un esprit de fair-play et de camaraderie.

Voici tous les podiums de cette édition. Nous félicitons bien entendu les vainqueurs mais également tous les participants qui se sont montrés combattifs, solidaires et ont défendu avec ferveur les couleurs de leurs écoles respectives. Bravo à tous !

Rendez-vous l'année prochaine ?

Formulaire de candidature pour les plaines DE VACANCES COMMUNALES

A REMETTRE POUR LE LUNDI 6 JANVIER 2020 AU PLUS TARD

Coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

_____

Tél et/ou G.S.M : _____ Mail : _____

Profession et/ou études en cours : _____

N° de Registre national : _____ N° de compte bancaire : _____

TRANCHE D'ÂGE POUR LAQUELLE VOUS VOUS PORTEZ CANDIDAT

☐ 2 1/2 à 6 ans | ☐ 6 à 12 ans

BREVET D'ANIMATEUR OU TITRE ACQUIS

_____

_____

_____

_____

AVEZ-VOUS LE BEPS (BREVET DES PREMIERS SOINS)?

☐ Oui | ☐ Non

☐ Je m'engage à faire parvenir avec le document ci-joint une lettre de motivation ?

Date et signature : _____

DISPONIBILITÉ(S)

☐ **Plaines de détente** :

Semaine du 24 au 28 février 2020.

☐ **Plaines de printemps**

Semaine du 6 au 10 avril 2020.
Semaine du 13 au 17 avril 2020.

EXPÉRIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S) :

Pouvez-vous détailler vos différentes expériences professionnelles en centre de vacances ou en mouvement de jeunesse ?

_____

_____

_____

_____

_____

AVEZ-VOUS DÉJÀ SIGNÉ UN CONTRAT MONITEUR (ARTICLE 17) EN 2020 ?

☐ Oui | ☐ Non

Si oui, combien de jours ?_____

La Chapelle des Augustines: un nouvel écrin POUR LA BIBLIOTHÈQUE communale

Les Anciens Hospices ont été rénovés il y a quelques années et abritent désormais la Maison communale et le CPAS, au coeur du village. La Chapelle des Augustines, située juste à côté le long de la Senne, n'a quant à elle pas encore fait l'objet d'une rénovation. Un projet prend forme, sous l'égide de l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine), le bâtiment étant bien entendu classé. Ce projet prévoit **l'installation dans la Chapelle de la Bibliothèque communale**, une manière de faire revivre ce lieu emblématique, de le rendre accessible au plus grand nombre et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux qu'il recèle.

Voici les plans de l'avant-projet, qui fait la part belle à la lumière, à l'espace et à la sobriété, pour apprécier au maximum ce cadre historique exceptionnel. Le coût des travaux a été estimé à 1.500.000 € HTVA, avec un très fort taux de subsidiation, par la Région wallonne, la Communauté française et la Province du Brabant wallon.

NOS marionnettes

Grâce au Centre culturel de Rebecq, les élèves de P3 et P4 de nos écoles participent durant toute l'année scolaire à un grand projet « Marionnettes ». Les enfants ont ainsi pu créer leurs propres marionnettes, à grand renfort de tissu, de papier mâché et de créativité ! Dans quelques mois, ils assisteront à un spectacle de marionnettes et verront leurs créations présentées au public lors d'une grande exposition au Moulin d'Arenberg.

Ici les élèves de la rue de Saintes.

UNE PROMESSE de vie

Nicolas Beauclercq, (né en 1986 à Ottignies-Louvain-La-Neuve) est un habitant rebecquois, qui a publié fin juin 2019 son deuxième livre, « Une promesse de vie ».

Passionné de voitures et de philosophie, Nicolas avait déjà publié en décembre 2017 un premier livre intitulé « A l'avenir ».

Si son premier ouvrage était un carnet intime aux accents sensibles, dévoilant les grands thèmes de l'existence : l'amour, la foi, la philosophie, ce nouveau livre est davantage poétique, mélancolique, romantique, sensible, et contemplatif ; il fera découvrir aux lecteurs les péripéties qui auraient pu rythmer le quotidien de l'auteur si sa vie n'avait pris un tournant radical il y a quatre ans...

La RUS Rebecquoise
écrit l'histoire de son club et de sa région

Le mardi 24 septembre restera gravé dans tous les esprits des joueurs de la RUS, de ses nombreux supporters et des Rebecquois ! Alors qu'ils partaient pour un match de Gala avec pour objectif de se faire plaisir et de rendre fiers leur club et la région, la RUS a finalement inscrit le plus grand moment de son histoire ! Non seulement en jouant pour la première fois contre un club de D1 mais en plus en remportant la victoire 0-1 face au Cercle de Bruges en 1/16e de finale de la Coupe de Belgique ! Les joueurs offrent ainsi une superbe récompense à leurs entraîneurs, à leur Président Thierry Demolie et à tous les Rebecquois, qui ont su emmener avec brio leur équipe de P3 il y a 10 ans vers une superbe D2 amateur.

Qualifiés pour le 8e de finale, le tirage au sort ravit la RUS qui affrontera au prochain tour le Standard de Liège. Une affiche prestigieuse prévue pour le 4 décembre prochain. Supporters, tous derrière notre équipe pour cette grande fête du foot !

Les élèves
embellissent leur école

Quand nous sommes arrivés en troisième année à la rue du Montgras, quelle surprise de voir un beau terrain synthétique !

Mais à côté de celui-ci, une grosse surface de terre… Nous avons alors eu l'idée de réaliser un beau jardin de fleurs.

Cela ne fut pas une mince affaire mais avec nos petits bras et les conseils de Monsieur Thierry, le jardiner de la Commune, nous avons réalisé un superbe travail : tout d'abord, enlever les mauvaises herbes et retourner la terre ; ensuite, délimiter les bordures pour planter des tulipes, des pensées et semer des coquelicots ; enfin, poser de beaux cailloux roses.

Afin de colorer les jardinières offertes par notre association de parents, nous y avons aussi planté des pensées…

Grâce à nous, notre école devient de plus en plus jolie !

Les P3 de l'école communale de Rebecq

Distribution d'arbres

Distribution gratuite d'arbres ce 23 novembre au Petit-Moulin d'Arenberg

Chaque année, le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Rebecq organise une distribution d'arbres à l'occasion de la semaine de l'arbre. **Entre 1000 et 1500 plants d'arbres sont ainsi distribués gratuitement aux habitants de Rebecq** avec des conseils quant au choix des essences en fonction des attentes et de l'espace disponible.

Au vu de la demande des citoyens lors des précédentes éditions, et afin de répondre au mieux à celle-ci tout en favorisant les espèces indigènes et mellifères, il a été décidé que le choix des essences sera axé sur **des fruitiers, des arbustes de haies et quelques arbres**. 3 plants sont distribués par ménage et sont à choisir parmi les essences disponibles : cornouiller, charme, framboisier, myrtillier, prunellier, aubépine, bourdaine, amélanchier et viorne.

Cette année, les cornouillers sont mis à l'honneur. Le cornouiller mâle avec sa floraison précoce en février-mars est un arbre très intéressant pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. En effet, à cette période, les ressources en nectar et en pollen sont peu abondantes et un petit coup de pouce d'arbres à floraison précoce est toujours le bienvenu pour une sortie de l'hiver en douceur des insectes pollinisateurs.

Le cornouiller sanguin, également mellifère mais à floraison plus tardive (mai-juin) est principalement implanté en haies d'arbustes et présente un intérêt décoratif avec ses branches et ses feuilles de couleur rouge vif en automne.

En parallèle à la distribution d'arbres, d'autres activités sont prévues sur le site :

- **Stand d'information sur la plantation** et la coupe des arbres ;
- **Stand d'information et de démonstration sur le compostage à domicile** par les Guides Composteurs de Rebecq : jeux, outils didactiques et documentation accessible au public ;
- **Promotion du pressage de pommes et dégustation gratuite** du jus de pommes par des membres du PCDN en vue de sensibiliser les visiteurs à l'utilisation de leurs pommes et à l'intérêt de la préservation des vergers.

Informations pratiques

de 10 à 13h au Petit-Moulin d'Arenberg

Renseignements :

Service Environnement de la commune : 067/287.842
ou environnement@rebecq.be

Un plan local DE PROPRETÉ est en préparation DANS NOTRE COMMUNE !

Améliorer la propreté publique en développant des actions coordonnées visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins est une priorité de l'action régionale.

A ces fins, le Ministre wallon de l'Environnement, appuyé par Be WaPP asbl (pour une Wallonie Plus Propre) a organisé l'an dernier un **appel à candidatures** destiné à soutenir les communes dans l'élaboration d'un véritable Plan local de propreté (PLP).

A notre grande satisfaction, notre commune fait partie des lauréats !

Qu'est-ce que cela signifie, concrètement ?

Un plan local de propreté est nécessairement le fruit d'une démarche collective visant à **améliorer la propreté publique** sur le territoire communal en impliquant toutes les parties prenantes concernées par cette problématique (services communaux, écoles, associations, commerces et citoyens).

Pour nous aider à rédiger notre PLP, nous serons accompagnés durant près d'un an par **Espace Environnement ASBL** et le bureau d'études RDC Environment. Dans un premier temps, un diagnostic détaillé sera dressé, incluant notamment une identification participative des points noirs. Sur cette base, un programme d'actions sera ensuite élaboré en concertation avec les forces vives du territoire, puis progressivement déployé avec l'engagement de tous, nous l'espérons !

Cette initiative a pour but de faire des 60 communes lauréates de véritables exemples à suivre pour l'ensemble des communes wallonnes.

Ensemble, relevons ce défi, pour plus de propreté !

Tribune
POLITIQUE

Les textes sont reproduits intégralement tels que transmis par les groupes politiques.

Union

A la rentrée, nous avons voté un document essentiel dans le cadre de la gestion communale : le PST (Programme Stratégique Transversal). Ce plan présente les grands axes de la politique qui sera menée durant la mandature.

Nous l'avons développé selon quatre axes majeurs :

- Une commune bien gérée : la bonne gouvernance, la participation citoyenne, autant d'éléments qui guideront nos actions, de même qu'une gestion financière efficace et une diminution de la gestion fiscale (nous avons par exemple d'ores et déjà supprimé la taxe égouts, et ce sans créer de nouvelles taxes !).
- Une commune à l'écoute de vos priorités : la propreté reste un enjeu majeur pour conserver un cadre de vie agréable ; nous souhaitons à la fois développer la mobilité douce et entretenir nos voiries pour plus de sécurité, sans oublier de poursuivre la lutte contre les inondations.
- Une commune qui se développe pour tous : la santé, la cohésion sociale sont des maillons essentiels de l'épanouissement ; nous voulons également tendre vers la gratuité scolaire et permettre à chacun de vivre dignement.
- Une commune qui vous accompagne au fil des jours : nous allons continuer à investir dans l'enseignement, le sport, la culture, pour être aux côtés des habitants à chaque étape de leur vie, et dans le respect de tous.

Notre PST est consultable sur le site Internet communal, n'hésitez pas à le consulter, découvrir tous nos projets concrets et nous faire part de votre avis. C'est ensemble que nous pourrons le mettre en œuvre et le faire vivre au quotidien.

Et, pour partager de belles fêtes de fin d'année, nous vous donnons rendez-vous lors du Marché de Noël qui plantera ses chalets devant la Maison communale en décembre prochain !

Dimitri, Patricia, Jean Paul, Jean Lou, Marie-Thérèse, Grégory, André, Patrick, Justine, Alain, Nathalie

Marino, Alain, Julie, Micheline, Rossano

Et les membres de l'union

Objectif Citoyens

Dans le dossier de la route « de la Montagne », Objectif Citoyens a pris le temps de la réflexion par de nombreuses discussions, entre nous, avec les citoyens proches et moins proches du dossier afin de ne pas émettre un avis dans la précipitation, l'ignorance ou l'émotion.

Lors du Conseil communal du 03.10.19, notre groupe s'est abstenu suite aux nombreux paramètres importants du dossier auxquels nous n'avons pas de réponses satisfaisantes pour voter autrement.

Par exemple, le manque d'ambitions pour la « mobilité douce » avec les différentes liaisons cyclables entre Quenast et Rebecq par la Rue de Rebecq, le cheminement N6/N7 avec pistes cyclables par le Chemin de Braine, l'aménagement d'un sentier le long de la Senne reliant les centres de Quenast et de Rebecq » ou les adaptations des extrémités « Cité Germinal » et « au rond-point de la Rue Zaman » et l'inconnue « Région Wallonne » suite aux récentes déclarations du Ministre en charge.

De plus, contrairement à certains, nous doutons de la neutralité financière de ce projet pour la Commune, compte tenu des travaux « hors tracé » qui devraient être réalisés par elle ainsi que leur entretien.

Nous avons entendu les opposants à cette route ainsi que les personnes favorables à une voirie de substitution comme nous soutenons cette activité économique majeure de notre Commune ainsi que les personnes ayant un emploi, direct ou indirect grâce à elle.

Toutefois, la route « de la Montagne » concernant l'ensemble de la population, nous aurions aimé connaître l'avis de tous les rebecquois, par une consultation populaire, maintes fois demandée au Collège communal qui ne nous a pas entendus.

Comme pour la consultation que nous avions imposée à notre partenaire pour la coupure de l'éclairage public, nous aurions soutenu l'avis majoritairement exprimé.

« Avec vous, pour vous, notre priorité » est au cœur de notre action et implique une participation citoyenne digne de ce nom, oubliée par la majorité des Conseillers communaux !

Sophie Keymolen, Hervé Meersschaut, Paul Jespers, Philippe Hauters et Michel Tondeur

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir les pages du journal communal à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil, deux fois par an, sous réserve de respecter les consignes suivantes : maximum 2.000 caractères espaces compris, [...] ces textes/articles ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit ; ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux ; doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles ; doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s) ; doivent être précédés du logo du groupe politique démocratique ; ne peuvent en aucun cas être accompagnés d'une photo [...]

Nos associations rebecquoises sont importantes !

Un salon des associations a eu lieu en septembre dernier ; une excellente initiative qui a malheureusement eu trop peu de succès.

Les associations locales sont des lieux et des outils d'échanges, de développement personnel, de rencontres, de maillage sociale, d'entraide.... Elles sont indispensables à la vie d'une commune, à sa vie sociale voire économique ; et ce, par la volonté d'hommes et de femmes qui essayent d'apporter de petites ou grandes choses à leur niveau.

N'hésitez pas à les rechercher sur Facebook, sur internet,... car elles pourront certainement vous intéresser à travers leurs actions, leur raison d'être... Nos associations sont très actives dans une multitude de domaine (ateliers divers, aide aux personnes, histoire de la commune, promotion de notre Wallonie, sports, organisation de stages ou de festivités, création de moments d'échanges et de discussions...). Ces associations ont aussi toujours besoin d'aide, de bénévoles, d'idées ainsi que de se faire connaitre. Une aide si infime soit elle, est toujours la bienvenue. N'hésitez pas à les contacter !

Voici le lien vers une liste non exhaustive de ces associations : http://www.rebecq.be/view_pages-93-bibliotheques-et-vie-associative.html ou tout simplement « association rebecq » dans votre moteur de recherche.

Dans vos recherches, vous tomberez sûrement sur des comités de quartier. Ceux-ci sont également importants pour faire vivre notre village.

Prenez 15 minutes de votre temps pour lancer cette recherche et nous sommes sûrs que vous découvrirez des choses inattendues sur votre village et vos voisins.

Enfin, nous en profitons pour vous souhaiter déjà à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour ECA, Raphaël Boulanger, Muriel Bricq, Marnik Cardoen, Bernadette Denays, Vincent Fievet, Samuel Finet, Emile Kympers, Sylviane Masy, Claude Van Bever

Libérer le désir de la participation citoyenne

ECOLO plaide pour un travail de fond afin que les citoyen-ne-s se sentent concerné-e-s par le bien de tous, par 'La Politique', dans une commune vivante.

A Rebecq, les responsables des commissions communales sont régulièrement des élu-e-s de la majorité. Celles-ci, dont les membres sont choisi-e-s par le conseil communal, devraient élire elles-mêmes leur responsable. Elles deviendraient, alors, chacune dans son domaine, le lieu où se discute l'avenir de nos villages fusionnés, avec des élu-e-s communaux à l'écoute de leurs débats. Une telle pratique aurait, certainement, remplacé la polémique autour certains projets par une construction collective pertinente de propositions.

Les écolos de Rebecq soutiennent que le désir de participation citoyenne se développera en créant des espaces de dialogue adaptés, en offrant plus de transparence et d'information, en organisant et animant démocratiquement les échanges. Pour y parvenir, il importe que les habitant-e-s soient mobilisé-e-s autour de projets et de problématiques communes, que les associations locales s'expriment, que les idées se confrontent et que les décisions soient expliquées. Valoriser l'investissement citoyen, stimuler les initiatives des forces vives locales avec l'appui du centre culturel (dont c'est une des missions) est essentiel. Cette dynamisation communale permettra aux citoyen-ne-s d'être entendu-e-s, écouté-e-s, mais aussi impliqué-e-s dans leur devenir.

Ce n'est qu'ainsi que se concrétiseront des projets, portés par les habitant-e-s et les autorités communales, à la plus grande satisfaction de tous. Rêvons alors qu'un jour, dans nos villages, les réalisations seront mieux et collectivement réussies que certaine piste cyclable inachevée, étangs communaux dénaturés, vélodrome détruit, grange inachevée, ancien hospice en partie en ruine, etc ... faute d'accepter que les citoyen-ne-s s'en mêlent !

René Mahy

QU'EST-CE QUE LA CCATM ?

La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) est une commission qui travaille depuis 2008 à l'aménagement de votre cadre de vie d'aujourd'hui et de demain. L'aménagement du territoire agit sur l'espace de vie de chacun. Il est aujourd'hui perçu comme un enjeu capital qui mérite d'être décidé en concertation avec la population.

Dans l'optique d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie, la commune a une CCATM.

Cette commission, qui doit être renouvelée après chaque élection communale, constitue un **organe consultatif de référence dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de la mobilité**.

Rebecq comptant moins de 20.000 habitants, **la commission doit se composer de 12 membres effectifs et de 24 membres suppléants maximum**.

C'est sur base d'un appel à candidatures que le Conseil communal, le 13 juin 2019, a déterminé la composition de la CCATM en veillant à assurer une représentation de la pyramide des âges spécifique à la commune, une répartition géographique équilibrée, un équilibre homme-femme et une représentation des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité.

La commission comprend également un quart des membres délégués par le Conseil communal, répartis selon une représentation proportionnelle à l'importance de la majorité et de l'opposition.

Les membres de la CCATM sont :

Président : Yves VERTENEUIL

Représentants « quart communal »

Effectif	Suppléant 1	Suppléant 2
[Majorité]		
Paul FIXELLES	Pascal MARTIN	
Nathalie BAEYENS	Lola FOUCART	
[Minorité]		
Michel MARÉCHAL	Muriel BRICQ	

Représentants du secteur privé

Effectif	Suppléant 1	Suppléant 2
Maria COSENTINO	Hervé CLAVIE	
Catherine PONCELET	Micheline HAYETTE	
François MASSE	Jean DIERICK	
Johan VAN DEN KEYBUS	Alban ROBERT	
Dominique VANBOCKESTAL-ARENTS	Cindy HANARD	
Didier MERCKX	Samuel FINET	
Philippe LEFEBVRE	Philippe MICHEL	
Carine VAN YPER	Patrick MICHEL	
Christine DENEUT	Eliane MARESCAUX	Oscar VANDERKELEN

Concrètement... la CCATM 2013-2018

- **La CCATM s'est réunie 48 fois**, généralement une fois par mois en soirée (une dizaine de réunion par an).
- Le quorum de présence a presque toujours été atteint (excepté à 3 reprises).
- **La CCATM a été sollicitée à 168 reprises** : 144 permis d'urbanisme et 7 permis d'urbanisation soumis à enquête publique, 3 permis uniques et 14 dossiers relatifs à des idées et des principes en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de patrimoine et de mobilité, ainsi que sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local, notamment le Schéma de Développement Communal (ancien SSC), le Plan Communal de Mobilité (PCM), le Schéma de développement de l'Espace Régional (SDER), le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), le Schéma de Développement Territorial...
- **Des séances d'information ont été organisées** sur divers sujets (finalité des outils d'aménagement du territoire, gestion des eaux pluviales en matière d'urbanisme...).

Ces avis permettent au Collège communal de fonder ses décisions et argumenter ses choix. **La CCATM constitue de ce fait un véritable outil d'aide à la décision, reflétant la sensibilité et les positions de la population**. Les avis rendus ne doivent pas nécessairement être suivis par l'autorité communale qui, le cas échéant, doit motiver sa divergence d'avis avec la commission.

État Civil

Ils sont arrivés

EN JUILLET (SUITE)

Seppe MAES, né le 24 juillet, chez Kimberly Desmedt et Andy Maes

EN AOÛT,

Félicia RULAND, née le 5 août, chez Antoinette Mbazo'o Engonga et Michaël Ruland

Raphaël VAN HOVE COUTINHO, né le 18 août, chez Mélanie Van Hove et Marcio N'Doce Carmo Coutinho

Jules ELOY, né le 21 août, chez Nadia Leleux et Melvin Eloy

Aléxia MEYS, née le 21 août, chez Mélissa Lamarque et Michaël Meys

Hafsa MAI, née le 24 août, chez Hanane Hriouil et Brahim Mai

Jannah COOREMANS, née le 26 août, chez Sarah Mallouki et François Cooremans

Rosaline PELLEGRINI, née le 27 août, chez Agnetha Fallon et Fabrice Pellegrini

Camille-Lou BERNARDINELLO, née le 27 août, chez Sandrine Menyie Efila et Alexis Bernardinello

EN SEPTEMBRE,

Elsa BOVY VIEIRA, née le 3 septembre chez Aurélia Bovy Minet et Edilson Vieira Santos

Clémence et *Antoine* THIEL, nés le 6 septembre, chez Marie-Annick Desloover et Pierre Thiel

Bana SHEHEYBAR, née le 9 septembre, chez Hafiza Mokhayber et Ahmed Shehaybar

Thiago DEMEL, né le 16 septembre, chez Jessie Demel

EN OCTOBRE,

Juliette JOURET, née le 2 octobre, chez Caroline Steeno et Olivier Jouret

Thiago SIGONA LEMAITRE, né le 4 octobre, chez Chelsea Lemaître et Antonino Sigona

Milo EEMBEECK, né le 15 octobre, chez Manon Van Hassel et Maxime Eembeeck

Ils se sont mariés

EN AOÛT,

Le 3, Claudia Ippolito et Rocco Lo Grasso

Le 10, Catherine Vrydagh et Bertrand Heer

Le 10, Elodie Maertens et Basile Maldague

Le 21, Marjorie Hennixdal et Sébastien De Cock

EN SEPTEMBRE,

Le 29, Wendy De Doncker et Jurgen Tielemans

Ils nous ont quittés

EN AOÛT,

Max Marsille, Nicole Wargé, Micheline Wynants, Iolanda Mazzariol, Yvette Leunens, Rudi Denys, Guy Lorenz

EN SEPTEMBRE

Concettina Collura, Maria De Paepe, Hélène Michelet, Noëlly Henrion, Michel Hut, Teresa Minello, André Leduc, Sep Barrix

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive.

Une valse à 100 ans !

Toutes nos félicitations à Madame **Emilia Arcq** qui a fêté avec sourire et vitalité, et entourée de ses proches, ses 100 ans le 26 septembre dernier à la Résidence d'Arenberg. Comme le disait Mme Patricia Venturelli, notre Bourgmestre, en lui remettant le cadeau du Palais Royal, « si on ne nous avait pas prévenus de cet événement, on ne lui aurait souhaité qu'un bon quatre-vingtième anniversaire ! »

FÊTES DE FIN D'ANNÉE
FERMETURE DES SERVICES

Services communaux : Nous vous informons que le Centre administratif (Commune et CPAS) sera fermé le mercredi 25 décembre et le jeudi 26 décembre, ainsi que le mercredi 1er janvier et le jeudi 2 janvier. Infos : 067/287.811.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

RAMASSAGE DES SAPINS

La commune procèdera comme chaque année au ramassage des sapins après les fêtes de fin d'année. **Merci de sortir vos sapins dégarnis, sans croisillons, ni terre, le dimanche 12 janvier au soir**. Le ramassage sera effectué à partir du lundi 13 janvier, avec un seul passage par rue.

POUR LES PENSIONNÉS

L'Administration Communale organisera les traditionnels « **Goûters des pensionnés », les 9 et 10 janvier 2020**. Un ramassage en autocar sera mis en place dans toute la commune. Vous recevrez toutes les informations via un courrier toutes-boîtes.

ACTION RADON

Qu'est-ce que le radon ? C'est un gaz inodore, incolore, insipide mais radioactif et naturellement présent dans les sols et les roches. Il est la deuxième cause (après le tabac) de cancer du poumon dans notre pays. Afin d'en diminuer la concentration dans votre habitation, il est primordial de ventiler et aérer votre habitation, y compris en hiver. Pour information, le niveau de référence européen de 300Bq/m3 est dépassé dans 2 à 5% des bâtiments rebecquois (mais il n'existe pas de concentration seuil en terme de risque pour la santé). A ce jour, 116 ménages ont déjà réalisé une mesure de radon chez eux.

Il est possible de faire mesurer le taux de radon présent dans son habitation en se rendant sur le site www.actionradon.be. Pendant la durée de la campagne, le coût de du test (envoi d'un détecteur, analyse des données recueillies après 3 mois et aide éventuelle à la remédiation) est de 15€ (au lieu de 30€).

Plus d'informations également sur : www.afcn.be, www.actionradon.be, par téléphone au 010/68.66.36 ou à l'adresse commune@brabantwallon.be

PARTICIPATION D'UN REBECQUOIS AU PROJET DBA
RÉCIT DE DE SON AVENTURE

Défi Belgique Afrique est une ONG (Organisation Non Gouvernementale) incitant nos citoyens, surtout les jeunes de 15-18 ans, à mieux comprendre les mécanismes des inégalités mondiales et à lutter contre celles-ci, à travers des actions de solidarité et des comportements plus citoyens.

Après 5 week-ends de rencontres entre jeunes l'année précédant leur départ et quelques actions de récoltes de fonds, **Félix Hulsbosch, Rebecquois âgé de 17 ans**, a suivi l'exemple de ses 3 sœurs en partant en juillet dernier pour 20 jours au Benin. Son groupe était composé de 30 belges, accompagnés sur place par 30 correspondants béninois avec lesquels des liens particuliers se sont créés. Le séjour s'est partagé entre des visites de lieux de vie et d'activités locaux (hôpitaux, radio, atelier de couture, école…) pour prendre conscience des conditions d'existence en Afrique, et la plantation de 6.000 arbres sur le sol béninois.

Félix est revenu de son séjour en plein de souvenirs de rencontres et de paysages merveilleux, mais aussi avec une conscience accrue de son mode de vie, et une attention revue sur ses habitudes de consommation.

1ER PRIX POUR UN REBECQUOIS AU CONCOURS DE PHOTOS DU CONTRAT RIVIÈRE SENNE

Chaque année, le Contrat Rivière Senne organise un concours de photos ; en 2019, celui-ci portait sur le petit patrimoine lié à l'eau de notre bassin hydrographique. Les 21 photos prises par 7 candidats ont été exposées du 6 juillet au 22 septembre 2019. Ce sont les visiteurs qui ont décidé d'attribuer le 1er prix de ce concours aux magnifiques clichés d'un Rebecquois, **Mr Dominique Parein**.

L'HIVER ARRIVE

Nous vous rappelons que chaque particulier est tenu de dégager son trottoir, notamment en hiver lorsque le gel ou la neige le rendent dangereux. Ayons une pensée pour nos facteurs !

ÊTES-VOUS PRÊT POUR L'ARRONDI DES PAIEMENTS ? IL SERA OBLIGATOIRE DÈS LE 1ER DÉCEMBRE.

Dès le 1er décembre prochain, il sera obligatoire d'arrondir le montant total à payer en espèces par un consommateur à une entreprise ou la partie de la somme à payer réglée en espèces en cas de paiement mixte. **Concrètement, lors de paiements cash, l'entreprise devra toujours arrondir aux 0 ou 5 cents les plus proches, à la baisse ou à la hausse**, pour autant que le paiement se déroule en présence physique simultanée du consommateur et du vendeur et que le montant à payer soit supérieur à 5 cents.

L'objectif est d'accélérer la réduction du nombre de pièces de 1 et 2 cents en circulation dans notre pays, ce qui facilitera la vie des consommateurs et des entreprises et diminuera les coûts pour les pouvoirs publics.

Si vous exercez une activité économique en vendant des produits ou des services à des consommateurs, il est impératif de vous préparer dès maintenant, par exemple en adaptant votre système de caisse !

Vous obtiendrez plus d'informations sur le site https://bienarrondir.belgium.be ou auprès du SPF Economie via le numéro gratuit 0800.120.33

Tous en piste !

Les élèves de P5/P6 de nos écoles ont suivi une animation « Piste de circulation » à la Zone de Police de Tubize. Avec l'aide de deux policiers, les enfants ainsi ont revu les différents panneaux routiers ainsi que le code de la route. Ensuite, ils ont pu tester (vélos et karts) leurs connaissances grâce à une piste de circulation.

Elèves de l'école communale de la Rue de Saintes à Quenast.

1000 KM pour le fair-play !

Le dimanche 22 septembre dernier, Rebecq a été le lieu d'un des départs des **parcours-relais du Panathlon** rejoignant le Parc du Cinquantenaire à Bruxelles, afin de promouvoir le Fair-Play et le respect dans le Sport. C'est un Rebecquois, **Mr Luc Barbé**, responsable du club de foot Omnisport Bierghes qui a couvert les 8 premiers kilomètres du trajet, accompagné par Hugues Grégoire, le gérant de notre hall omnisports qui a réalisé le parcours à vélo !

Nouvelle cuisine
À L'ÉCOLE COMMUNALE DE BIERGHES

Tout au long de l'été, différents travaux ont eu lieu au sein de nos écoles communales. Un changement de revêtements de sols à l'école de la Rue de Saintes, par exemple, pour permettre des leçons dans le calme, ou l'installation de mobilier dans les classes qui le nécessitaient. **L'école de Bierghes dispose désormais une nouvelle cuisine moderne et équipée**. Celle-ci permet aux accueillants extrascolaires d'accueillir le mieux possible les enfants pendant le temps de midi, moment très important pour les élèves. En effet, les accueillantes extrascolaires sont un repère pour les enfants, elles sont là dès 6h30 du matin pour accueillir les premiers bambins, s'occupent du repas chaud et du repas tartines le midi et organisent des activités avec les enfants après l'école jusque 18h30, et ce dans toutes nos écoles communales.

L'équipe des accueillantes de l'école communale de Bierghes : Mesdames Nadine, Fabienne et Laurella.

Senne et Carrières
LE JOURNAL DU CENTRE CULTUREL

Pour recevoir notre **newsletter** mensuelle avec toutes nos activités, il vous suffit d'adresser un mail à **reservations@rebecqculture.be**

THE DANSANT

BLUE STAR

> 28.11, 13h30 – Salle communale de Quenast, PAF 4€

Tarte et café compris

THEATRE JEUNE PUBLIC

« R-O-B-O-T » PAR RACAGNAC PRODUCTIONS

> 04.12, 14h30 - Salle communale de Quenast, 5€, RESERVATIONS SOUHAITEES

L'univers infini, ses secrets, ses arcanes et ses folles aventures. R-O-B-O-T, naufragé de l'espace ayant atterri sur une terre inconnue, découvre, inspecte et organise sa survie autour des débris de son épave. Mais est-il vraiment seul ? Comment arrivera-t-il à surmonter ses peurs et ses angoisses ? Cette planète étrange et ses occupants mystérieux réservent bien des mystères... R-O-B-O-T est un space-opéra de poche, fait de musique et de marionnettes, où vieux synthés, saladiers, raclettes, lampes de poches et jeux électroniques se mélangent dans un tourbillon futuriste pour créer un univers de science-fiction inédit. Panic sur la Planète ! Jamais l'espace n'aura été aussi brinquebalant ! « Bouche ouverte, yeux écarquillés, j'ai 6 ans. La même recette que « Le prince heureux », des marionnettes, des objets, que de la récup, un imaginaire de fou et du talent. Ce sont juste de purs génies. Des robots qui donnent de l'émotion, des références musicales et ciné qui plairont aux adultes. Que du bonheur ! » S.C. Dès 5 ans

CINE JUNIOR

DRAGONS 3

> 11.12, 14h30 – Salle communale de Quenast, PAF 2€

Ce qui avait commencé comme une amitié improbable entre un jeune Viking et un redoutable dragon Fury Nocturne est devenu une épique trilogie retraçant leurs vies. Dans ce nouveau chapitre, Harold et Krokmou vont enfin découvrir leurs véritables destinées : être le chef de Berk au côté d'Astrid et, en tant que dragon, être le leader de son espèce. Alors qu'ils réalisent leurs rêves de vivre en paix entre Vikings et dragons, une sombre menace planant sur le village et l'apparition d'une femelle Fury Nocturne vont mettre à mal leurs liens d'amitié comme jamais auparavant.

THE DANSANT

FRANCO ET FREDDY

> 12.12, 13h30 – Salle communale de Quenast, PAF 4€

Tarte et café compris

Marché de Noël

Notre Marché de Noël s'agrandit et nous aurons le plaisir de vous proposer pour la première fois un mini-village de chalets de Noël où vous pourrez retrouver de quoi vous sustenter avec les JER'S, les PIS, Manu Regibo, l'Esprit du vin, le Velleda, la MJ, le Comité des Croix de Feu, Radio Extremix et la nouvelle association Le Quenastois. Une ouverture spéciale est prévue le vendredi 6 (Vive St-Nicolas !) de 16h à 22h pour les chalets (et uniquement ceux-ci) ...

> 6, 7 et 8.12 Moulin d'Arenberg, Entrée libre

Artisans, producteurs du terroir et monde associatif se retrouveront le samedi (13h à 20h) et le dimanche (11h à 18h). Plus de 70 stands et une activité qui n'a de cesse de se développer, vous promettant des surprises pour terminer en beauté 2019 ! Vous découvrirez de nombreux nouveaux artisans lors de notre traditionnel Marché !

Notez déjà en 2020

CINE JUNIOR

ALADDIN (FILM 2019)

> 15.01, 14h30 – Salle communale de Quenast, PAF 2€

Quand un charmant garçon des rues du nom d'Aladdin cherche à conquérir le cœur de la belle, énigmatique et fougueuse princesse Jasmine, il fait appel au tout puissant Génie, le seul qui puisse lui permettre de réaliser trois vœux, dont celui de devenir le prince Ali pour mieux accéder au palais ...

CEREMONIE

PRÉSENTATION DE SAISON 2020 ET REMISE DU MÉRITE CULTUREL

> 17.01, 19h30 - Salle communale de Quenast, Entrée gratuite. RESERVATIONS INDISPENSABLES

La cérémonie sera suivie d'un cocktail dinatoire, nous vous remercions de confirmer votre présence avant le 14/01.

THE DANSANT

CÉDRIC MUSIC

> 23.01, 13h30 – Salle communale de Quenast, PAF 5€

Tarte et café compris

THEATRE

« LE CHANT DU MAÏS », CRÉATION PAR SCÈNE SUR SENNE

> 24 et 25.01, 20h ; 26.01, 15h – Salle communale de Quenast, 10€. RESERVATIONS SOUHAITEES, places numérotées

On a coutume de dire que les yeux sont le reflet de l'âme. Au travers d'un regard on peut tomber amoureux. Un simple regard peut être le début ou la fin d'une belle histoire, il peut modifier le cours d'une vie, balayer les doutes et réaffirmer les certitudes, vous rendre heureux, ou au contraire confirmer vos craintes. Si l'être aimé détourne ses yeux des vôtres, et qu'il regarde dans une autre direction, cela signifie qu'il n'a plus de désir et qu'il ne vous aime plus. C'est peut-être simplement la routine ou la jalousie qui insidieusement s'installe sans que l'on s'en rende compte. Comment le savoir ? Un matin comme un autre, en ouvrant sa boutique, Rose ne se doutait certainement pas que des évènements imprévus allaient lui apporter les réponses à ses questions. Cette journée, qui s'annonçait pareille à toutes celles qui font son quotidien depuis un certain temps, allait être complètement différente. Des personnes connues et d'autres pas du tout entrent dans sa boutique pour lui faire vivre une journée, disons ...tragi-comique ... Un électrochoc avec des conséquences bouleversantes. Tragique pour les personnages, comique pour les spectateurs. Dans un mélange de rires, d'émotions et de fantaisie, les personnages s'aiment, se détestent, se découvrent, se perdent, se retrouvent.

Agenda

Décembre suite

S 14 9H30-12H30
BRUNCH COUTURE
(atelier débutants et confirmés)
62 Rue haute 1430 Rebecq | Prix : 45€.
Infos : http://epatcreations.be/evenements

S 14 DÈS 18H
SOUPER + QUIZZ
Organisé par The Michs and friends
Au profit du Viva For Life I À la salle communale de Wisbecq | Prix : souper + quizz : 20€/adulte - 7,5€ pour les enfants de moins de 12 ans | Réservation souhaitée via : themichandfriends@gmail.com
Infos : 0474/73.92.47

M 18 9H
BEBE MUSIQUE (0-3 ANS)
Organisé par l'ONE et la bibliothèque
Dans les locaux de l'ONE (rue des sauniers 4)
Animation gratuite mais réservation souhaitée.
Infos : 0490/66.05.31 - gaelle.debargigli@one.be

J 19 13H-15H
ATELIER PHILO
Organisé par le Centre d'Action Laïque et la bibliothèque | A la bibliothèque (ruelle du Tonnelier, 4) | Animation gratuite mais réservation souhaitée.
Infos : 067/63.62.25 – bibliotheque@rebecq.be

V 20 18H30
LA NUIT DES BIBLIOTHEQUES
Organisé par et à la bibliothèque
(ruelle du Tonnelier, 4) Pour les 4 à 9 ans, accompagnés. Lectures en pyjama
Animation gratuite mais réservation souhaitée.
Infos : 067/63.62.25 – bibliotheque@rebecq.be

S 21/ D 22 9H30-12H30
BRUNCH COUTURE
(atelier débutants et confirmés)
62 Rue haute 1430 Rebecq Prix : 45€.
Infos : http://epatcreations.be/evenements

Janvier

J 09 14H-17H
GOÛTER DES PENSIONNES
A la Salle communale de Quenast
pour les pensionnés de Quenast

V 10 14H-17H
GOÛTER DES PENSIONNES
A la Salle communale de Quenast pour les pensionnés de Rebecq, Bierghes et Wisbecq

Me 22 14H
RENCONTRE JEUNES AÎNES
A l'Ancienne Gare
« Une après-midi de chansons et textes wallons par les Scrèneux Brin-nous – Du rire et de la bonne humeur» | Entrée et goûter offerts

Agenda

Agenda

Novembre

V 22 16H30-19H30
COLLECTE DONS DE SANG
de la Croix-Rouge | À l'Ancienne Gare

V 22 20H30
RENCONTRE PHOTOGRAPHIQUE
du Photos Club Rebecquois | A l'Ancienne Gare | Infos : 02/395.66.97 – 0479/65.95.94

S 23 9H30
ANIMATION LECTURE (0-3 ANS)
A la bibliothèque (ruelle du Tonnelier, 4)
Animation gratuite mais réservation souhaitée.
Infos : 067/63.62.25 | bibliotheque@rebecq.be

S 23 / D 24
KERMESSE AUX MOULES DU PS
À la Salle communale de Quenast

D 24 9H30-12H30
BRUNCH COUTURE
(atelier débutants et confirmés)
62 Rue haute 1430 Rebecq | Prix : 45€.
Infos : http://epatcreations.be/evenements

J 28 13H30
THE DANSANT
Animé par « Blues Boys » | À la Salle communale de Quenast | PAF : 4 € tarte et café compris | Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

J 28 DE 14H À 17H
JEUX DE SOCIETE | Organisé par le CCCA
À l'ancienne gare | Infos : 0477/393.574
ou marc.legrand2007@yahoo.fr

S 30 11H30-16H
DONNERIE
Organisée par Rebecq en Transition
À l'Ancienne Gare | 82 rue du Pont

S 30 DÈS 12H
SOUPER DU MFC REBECQ
A la Salle communale de Quenast
Infos : 0473/33.17.18

S 30 NOVEMBRE DÈS 17H
APERO D'HIVER
Organisé par le Comité « Le Quenastois »
Sur la Grand-Place de Quenast
Zone de chaleur – Restauration
Barbar ferrée – soupe à l'oignon – vin chaud

Décembre

D 01 13H-17H
REPAIR CAFE
Organisé par Rebecq en Transition
À l'Ancienne Gare

D 01 10H-17H
ATELIER CUISINE BUISSONNIERE
« La choucroute & Kombucha »
Une organisation de l'asbl « Un Dimanche à la Campagne » et Nature & Progrès Locale des Collines | Au 3 chemin Hurtebize
PAF : 75 € | Sur réservation : 0478/18.22.28

D 01 10H-12H30
St NICOLAS EST CHEZ L'OIE CIRE
Rue du Pont 49 | Infos : 067/790.797

Me 04 13H-17H
ST NICOLAS AU CHIFFON ROUGE
Place Henri Delor
Goûter gratuit, distribution de jouets
Infos : 067/34.22.35

Me 04 14H30
THEATRE JEUNE PUBLIC (*dès 5 ans*)
« R-O-B-O-T » par Racagnac productions
À la Salle communale de Quenast
PAF : 5 € | Réservations souhaitées
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

J 05 DE 14H À 17H
JEUX DE SOCIETE
Organisé par le CCCA
À l'ancienne gare
Infos : 0477/393.574
ou marc.legrand2007@yahoo.fr

V 06 20H
CONFERENCE APICULTURE
De l'Union des Apiculteurs
À l'Ancienne Gare

V 06 17H00-22H00
AFTERWORK VILLAGE DE NOËL
Sur la zone bleue du Parking d'Arenberg
Entrée libre

S 07 13H-20H / D 08 11H-18H
MARCHE DE NOËL
Au Moulin d'Arenberg | Entrée libre
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

S 07 9H30-12H30
BRUNCH COUTURE
(atelier débutants et confirmés)
62 Rue haute 1430 Rebecq | Prix : 45€.
Infos : http://epatcreations.be/evenements

D 08 10H-13H
CONFERENCE HORTICOLE
du Cercle Royal Horticole
Et petit élevage de Rebecq
À l'Ancienne Gare
« Huiles essentielles dans la protection des plantes » Présenté par M. Belaabidia
Infos 02/395.66.97 ou 0479/65.95.94

Ma 10 9H-12H
ATELIER PÂTISSERIE
Du CCCA | À la Salle communale de Quenast
« Gâteau d'anniversaire – petits biscuits salés » | Infos et inscription : 067/67.01.84 ou 0479/35.07.34 | PAF : 10 €

Me 11 14H
RENCONTRE JEUNES AÎNES
A l'Ancienne Gare
« Syrie, bruyant téléscopage de cultures »
Présenté par Mathieu Jemine
Entrée et goûter offerts

Me 11 14H30
CINE JUNIOR
« Dragons 3 »
À la Salle communale de Quenast | PAF : 2 €
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

Me 11 10H
BEBE BOUQUINE (0-3 ANS)
Organisé par l'ONE et la bibliothèque.
Dans les locaux de l'ONE (rue des sauniers 4)
Animation gratuite mais réservation souhaitée.
Infos : 0490/66.05.31 - gaelle.debargigli@one.be

J 12 13H30
THE DANSANT
Animé par « Franco et Freddy »
À la Salle communale de Quenast
PAF : 4 € tarte et café compris
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

J 12 20H
CONSEIL COMMUNAL
A la Maison communale

V 13 20H30
RENCONTRE PHOTOGRAPHIQUE
Du Photos Club Rebecquois
A l'Ancienne Gare de Rebecq
Infos : 02/395.66.97 – 0479/65.95.94
Ou keppens.charly@skynet.be

V 13 19H30
CONCERT DE NOEL
De la Royale Harmonie Communale de Rebecq
Avec la chorale « Amici Cantori »
Dans l'église de Wisbecq

S 14 14H
MARCHE DE NOËL DE LA RESIDENCE D'ARENBERG | 1, rue Docteur Colson

Suite page 23 ➜

Le prochain «Rebecq à la une» sortira en janvier 2020. Merci de nous communiquer vos informations et le calendrier de vos activités avant le 15 décembre à sarah.berti@rebecq.be | Service communication - Administration communale | Rue Docteur Colson 1 - 1430 Rebecq

Graphisme: www.atdesign.be | **Rédaction**: Sarah Berti

Editeur responsable: Monsieur Dimitri Legasse, Bourgmestre, Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq